Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212901474-20251222-D2025061-DE

MELLAC
MELLAG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre, à quatorze heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie sous la Présidence de Monsieur Franck CHAPOULIE, Maire de la Commune de MELLAC.

Présents : CHAPOULIE Franck, DARRACQ Gilles, DUPONT Tiphaine, HENRIO Philippe, HERVE Guénaël, LE BIHAN Loïc, LE CRANN Nolwenn, LE GOFF Patrice, LESCOAT Christophe, LE ROUX David, LOZACHMEUR Gilles, MARTIN Thierry, NIGEN Pascale, PÉRON Marie-Christine, PHILIPPE Christelle.

Absents excusés : BIHANNIC Armelle, ESCOLAN Séverine, LUCAS Marie-Dominique, NIVAIGNE Christophe, ROZEAU Amélie, SAFFRAY Morgane.

Absents : GRALL Gérard, PERON Christelle.

La séance du 16 décembre n'ayant pu se tenir, faute de quorum, la présente séance a été convoquée à la suite, avec le même ordre du jour, conformément à l'article L2127-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la condition de quorum n'est donc pas exigée pour la présente séance.

Madame Armelle BIHANNIC a donné procuration à Monsieur Franck CHAPOULIE.
Madame Séverine ESCOLAN a donné procuration à Monsieur Gilles DARRACQ.
Madame Marie-Dominique LUCAS a donné procuration à Madame Tiphaine DUPONT.
Monsieur Christophe NIVAIGNE a donné procuration à Madame Nolwenn LE CRANN.
Madame Morgane SAFFRAY a donné procuration à Monsieur Guénaël HERVE.
Madame Amélie ROZEAU a donné procuration à Monsieur David LE ROUX.

Monsieur Philippe HENRIO a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212901474-20251222-D2025061-DE

Autorisation au maire d'engager et liquider des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu des dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal peut autoriser, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement hors report et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'approbation du budget primitif, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement de l'exercice précédent.

Cette limite permet à la Commune de continuer à honorer ses engagements financiers pendant la période qui précède le vote du budget, sans interruption des paiements en faveur des fournisseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement du budget principal de la commune avant le vote du budget 2026, dans la limite des montants suivants, correspondant à 25% des crédits inscrits au BP 2025 :

Opération	Libellé	Chapitre	Budget 2025	Autorisation <BP2026
12	Cimetière	21	500,00 €	125,00 €
63	Skatepark	20	10 410,00 €	2 602,50 €
63	Skatepark	23	150 000,00 €	37 500,00 €
64	Réfection VC7	20	41 500,00 €	10 375,00 €
64	Réfection VC7	23	1 500 000,00 €	375 000,00 €
65	Salle polyvalente	20	51 060,00 €	12 765,00 €
67	Services techniques	21	43 000,00 €	10 750,00 €
68	Restaurant scolaire	20	6 840,00 €	1 710,00 €
68	Restaurant scolaire	21	26 500,00 €	6 625,00 €
69	Ecole	20	2 500,00 €	625,00 €
69	Ecole	21	37 420,57 €	9 355,14 €
69	Ecole	23	30 000,00 €	7 500,00 €
70	Médiathèque	21	3 000,00 €	750,00 €
70	Médiathèque	23	8 000,00 €	2 000,00 €
71	Parcours sportif Feunteun Don	21	14 000,00 €	3 500,00 €
72	Mairie	20	10 000,00 €	2 500,00 €
72	Mairie	20	2 000,00 €	500,00 €
72	Mairie	21	26 486,68 €	6 621,67 €
72	Mairie	23	15 000,00 €	3 750,00 €
73	Tribune stade de foot	23	113 000,00 €	28 250,00 €
74	Eglise	20	5 000,00 €	1 250,00 €
74	Eglise	21	10 000,00 €	2 500,00 €
74	Eglise	23	10 000,00 €	2 500,00 €
76	Stade de football	20	7 500,00 €	1 875,00 €
76	Stade de football	21	5 100,00 €	1 275,00 €

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212901474-20251222-D2025061-DE

Opération	Libellé	Chapitre	Budget 2025	Autorisation <BP2026
76	Stade de football	23	149 900,00 €	37 475,00 €
77	Sport Ados	21	21 000,00 €	5 250,00 €
99991	Voirie	20	15 000,00 €	3 750,00 €
99991	Voirie	21	5 000,00 €	1 250,00 €
99991	Voirie	23	132 000,00 €	33 000,00 €
99992	Bâtiments	20	3 000,00 €	750,00 €
99992	Bâtiments	21	2 500,00 €	625,00 €
99992	Bâtiments	23	45 000,00 €	11 250,00 €

Votes :

- ***Pour : 18*** *(Procurations : Armelle BIHANNIC, Marie-Dominique LUCAS, Christophe NIVAIGNE, Morgane SAFFRAY, Amélie ROZEAU)*
- ***Contre : 3*** *(Gilles DARRACQ, Gilles LOZACHMEUR – Procuration : Séverine ESCOLAN)*
- ***Abstention : 0***

Fait et délibéré à Mellac
Certifiée exécutoire,

Franck CHAPOULIE
Maire de Mellac

MAIRIE DE MELLAC
FINISTÈRE